



Direction Clubs, Pratiques et Territoires

Opération « CROC LE MUR »

REGLEMENT n°2025-49 - APPEL A CANDIDATURES

PREAMBULE

Le présent appel à candidatures est destiné aux associations affiliées à la FFT (ci-après le ou les « Club(s) ») afin de retenir 10 Clubs qui bénéficieront, sur la saison sportive 2024-2025, d'une rénovation ou d'un entretien de leur mur de frappe et du sol sportif associé, avec réalisation d'un graphisme par un artiste sélectionné par la société LACOSTE.

DOTATION

Les Clubs retenus dans le cadre de l'appel à candidature bénéficieront des avantages suivants :

- Rénovation ou entretien d'un mur de frappe sur les installations utilisées par le Club, le cas échéant après avis du service équipement de la FFT
- Illustration graphique du mur précité intégrant certaines informations pédagogiques
- Rénovation ou entretien du sol sportif associé au mur de frappe précité, après avis du service équipement de la FFT

Il est précisé que le Club ne pourra pas choisir l'illustration graphique qui sera finalement réalisée sur le mur de frappe, l'artiste sélectionné par la société LACOSTE étant libre dans l'accomplissement de sa création.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligible dans le cadre du présent appel à candidature, le Club candidat doit :

- Avoir son siège social sur le territoire métropolitain
- Être affilié à la FFT depuis au moins deux (2) ans
- S'inscrire dans la démarche fédérale intitulée « Programme d'optimisation de l'école de tennis »
- Disposer d'un mur de frappe au sein de ses installations sportives, ainsi que l'aire d'évolution associées, respectant les recommandations (mensurations, matériaux...) issues du Cahier des charges Mur de Frappe d'Octobre 2024 de la FFT (cf [lien ici](#))
- Avoir dans ses effectifs un enseignant être formé ou en cours de formation du « protocole mur ».



Fédération Française de Tennis – Stade Roland Garros - 2 avenue Gordon Bennett – 75016 PARIS – Tél. : 01.47.43.48.00

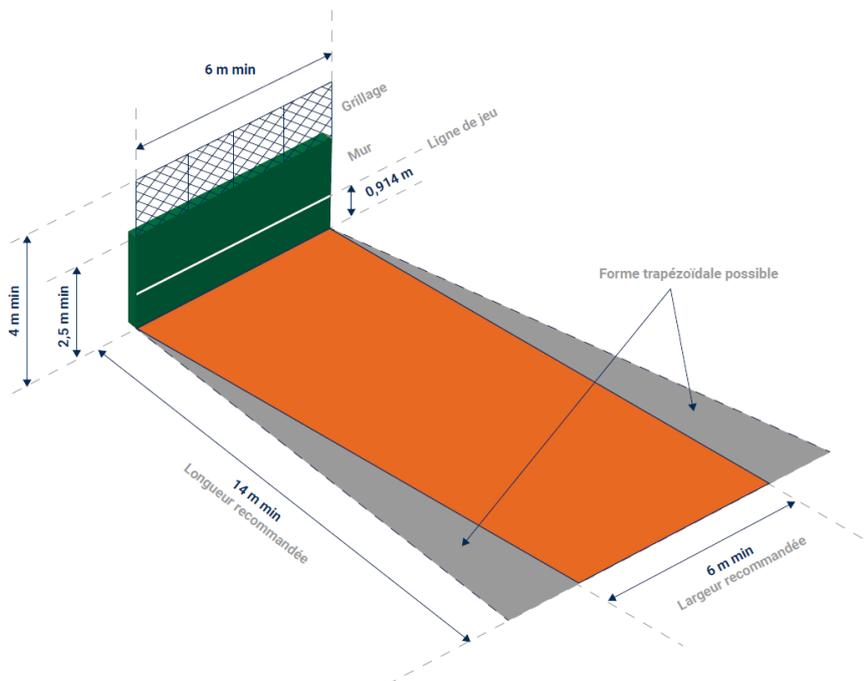
Service Equipement – equipement@fft.fr – Tel : 01 47 43 40 87

Pour ce qui concerne le mur :

- La hauteur doit être (ou pouvoir être) de 2,50 m minimum (la hauteur recommandée d'un point de vue technique étant cependant de 3 m).
- La longueur doit être (ou pouvoir être) de 6 m
- Si le mur est situé en extérieur, il doit être en béton (armé ou non) ou en éléments de maçonnerie.
- Si le mur est situé en intérieur, il peut être constitué de toute surface rigide, fixe et pleine dédiée spécifiquement à la pratique.

Pour ce qui concerne l'aire d'évolution :

- Elle doit mesurer (ou pouvoir mesurer) 6 m (largeur minimale) par 14 m (longueur minimale)



PIECES A FOURNIR

Pour répondre à l'appel à candidatures, le Club devra fournir **toutes** les pièces listées ci-après, à l'adresse mail equipement@fft.fr :

- Une lettre d'intention du Président du Club, détaillant notamment son projet de développement et ses motivations pour l'opération Mur By Lacoste, avec une description de ce qui existe déjà ou de ce que le Club souhaiterait mettre en place
- Bilan et compte de résultat du Club présentés lors de la dernière AG (pour évaluation de la situation financière du Club)





- Plusieurs photos du mur datant de moins de deux (2) mois (des deux côtés) permettant de définir son état global actuel
- Plusieurs photos de l'aire d'évolution et du cadre avoisinant (une vidéo peut également être transmise en plus)
- Une autorisation de la collectivité territoriale (municipalité, communauté de communes...) pour participer au présent Appel à candidatures, dans le cas où le Club n'est pas propriétaire des installations sur lesquelles sont situés le mur de frappe et le sol sportif associé (ou le cas échéant de tout autre propriétaire, une SCI par exemple)
- Une attestation sur l'honneur de l'exactitude des informations transmises dans le cadre de l'appel à candidatures)
- Une attestation sur l'honneur que le Club est déjà lancé (ou se lance) dans la démarche « Programme d'optimisation de l'école de tennis »
- Les nom et prénom de l'Enseignant formé ou en cours de formation « Protocole mur », ainsi qu'une copie de la carte professionnelle à jour de cet enseignant.

PROCESS DE SELECTION

Dix (10) Clubs seront sélectionnés et retenus – au regard des pièces transmises – par un jury composé de représentants de Lacoste, de la FFT et de l'association Etendart. Le jury se réunira les 19 et 20 février 2025.

Les Clubs retenus seront ensuite contactés par la FFT, vers la fin-février 2025. Cinq (5) autres Clubs seront sélectionnés par le jury précité et constitueront une liste d'attente, suivant l'ordre déterminé par ce jury, pour remplacer un Club retenu en cas de renonciation à la dotation par ce dernier.

Ces clubs placés sur la liste d'attente seront également prévenus vers la fin-février 2025.

En tout état de cause, si un (ou plusieurs) Club de la liste d'attente n'est finalement pas retenu dans le cadre de cet appel à candidatures, il sera contacté par la FFT courant 2025 et pourra bénéficier d'une rénovation ou d'un entretien de son mur de frappe et du sol sportif associé, avec réalisation d'un graphisme par un artiste sélectionné exclusivement by LACOSTE, sur la saison sportive 2025-2026. Le cas échéant, la FFT pourra demander au Club concerné toute pièce qu'elle juge utile (notamment une nouvelle autorisation de la collectivité territoriale).

CALENDRIER

- Appel à candidatures du 27/01/25 au 16/02 inclus (3 semaines)
- Sélection des dix (10) Clubs retenus et des cinq (5) Clubs en liste d'attente, les 19/02 et 20/02 (2 jours)
- Préparation et exécution des travaux entre le 24/02 et le 30/04 au plus tard (environ 2 mois)
- Réception des chantiers entre le 01/05 et le 31/08 au plus tard





PROCESS DE REALISATION DES TRAVAUX

L'association « Etendart » prendra contact avec le Club afin de réaliser, avec les entreprises concernées, une visite des installations du Club.

L'association Etendart sera le relais entre le Club et les entreprises pour la réalisation des travaux (détails du chantier, délais d'intervention, ...)

CANAUX DE DIFFUSION

Le présent appel à candidatures est diffusé sur le site internet de la FFT et sur les réseaux sociaux de la FFT.

L'appel à candidatures sera également publié dans la Newsletter de janvier 2025 (parution 28/01).

En parallèle, une note d'information sera adressée à chaque Ligue (au Responsable Régional de Développement) qui se chargera de la diffusion de l'appel à candidatures sur son territoire.

